

TRANSMIS LE 29/11/2022
REÇU LE 29/11/2022
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE 30/11/2022
PUBLIÉ LE 30/11/2022
EXÉCUTOIRE L

2022/...



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°23

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – PROCÉDURE 22EN75 – ACCORD-CADRE DE FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT DE MATÉRIELS SPORTIFS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACCORD CADRE.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre du mois de novembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Thierry BILLARAND, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER-GIRAULT, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Yohan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER, Océane USTASE.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Xavier DUBOURG : Patrick BOULLÉ

Alain VERBRUGGHE : Marie-Christine CAVECCHI

Frédéric LÉPRON : Mohamed BANNOU

Marion WERNER : Claire LE BERRE

Henri FERNANDEZ : Hervé GALICHET

Stéphane VERNEREY : Thierry BILLARAND

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Marc SCHWEITZER : Yohan KAJDAN

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Françoise MENDY-LASCOT : Vincent MULOT

Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 novembre 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Service Marchés Publics

Question n°23 du CM du 24/11/2022 P 1/2

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022 DÉLIBÉRATION N°23

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – PROCÉDURE 22EN75 – ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT DE MATÉRIELS SPORTIFS– AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACCORD CADRE.

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, R. 2124-1 et suivants, R. 2161-2 et suivants, R. 2162-1 et suivants,

CONSIDÉRANT la nécessité de recourir à des entreprises pour la fourniture d'équipement de matériels sportifs,

CONSIDÉRANT l'avis d'appel public à la concurrence publié au JOUE (08/07/2022), au BOAMP (08/07/2022), sur le profil acheteur et sur le site de la Ville, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert pour l'attribution de l'accord-cadre relatif à la fourniture d'équipement de matériels sportifs (22EN75),

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres proposant à la Commission d'Appel d'Offres de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse,

CONSIDÉRANT la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 07 novembre 2022 attribuant l'accord cadre à la société SPORT E.LECLERC SAS FRANCONDIS,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord cadre,

APRÈS l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 07 Novembre 2022, et de la Commission Finances et Intercommunalité en date du 15 Novembre 2022,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ des votants, le CONSEIL MUNICIPAL



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Service Marchés Publics

Question n°23 du CM du 24/11/2022 P 2/2

Article 1 : AUTORISE Monsieur le Maire, à signer l'accord cadre relatif à la fourniture d'équipement de matériels sportifs avec la société SPORT E. LECLERC SAS FRANCONDIS (sise : 362, avenue du Général Leclerc – 95130 FRANCONVILLE) - pour montant maximum de 15 000 € HT.

Article 2 : L'accord cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de de la date de notification du contrat. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Le délai d'exécution des prestations est fixé à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces de l'accord-cadre.

Article 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville.

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville
Conseiller Régional d'Ile-De-France

A l'unanimité des votants

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire
Le Adjoint au Maire

Madame Jeanne Chauvois - Cougnon
Le 30 novembre 2022

